

Nombre de Membres du comité :
65

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : **54**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Nombre de votants : **58**

Nombre de suffrages exprimés : **58**

Pour : **58**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Objet de la Délibération :
Composition du Bureau

Date de la convocation :
23 avril 2026

Séance du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt six et le 6 mai à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **PITHIVIERS** sous la Présidence de Madame Patricia PAILLOUX

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BECHU Sylvie, BERTHET Delphine, BRUCHET Delphine, CLOUZEAU Florence, DAVY Anita, DE REMOND DU CHELAS Elodie, DE SA Isabelle, DEFROMERIE Ghislaine, DUPRE Céline, GABILLON Caroline, HERBLOT Marie-Claude, HINCKY Françoise, JOUANNON-PEIGNE Virginie, LUCHE Anita, MAILLOT Hélène, PAILLOUX Patricia, PAYSAN Nathalie, PHELINE Julie, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RETIF Estelle, RZEZNIK Françoise

MM BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BAUER Christophe, BELKESSA Noël, BEAUDOIN Valentin, BERCHER Fabien, BLONDEAU Gaël, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD Maxime, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, GAURAT Hervé, GRANDEMAIN Michel, GUERINET Patrick, GUYON Gérard, KAUFFMANN Jacques, LAROCHE Pierre, LEBRET Olivier, LEBORGNE Guy, LECLERC Didier, LEGRAND Gérard, LUCHE Jean-François, MARGOTTIN Gilles, NIAF Aimeric, PERON Francis, POINCLOUX Daniel, SAINTY Jonathan, TAVERNIER Eric, VERNEAU Philippe

Pouvoirs :

M. BRICAUD Quentin donne pouvoir à M. BUIZARD Maxime

M. GUEDES Olivier donne pouvoir à M. GAURAT Hervé

M. LAVOLEE Mario donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. MELLINGER Arnaud donne pouvoir à Mme HERBLOT Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. BELKESSA Noël

Le Comité Syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Conformément aux dispositions spécifiques aux PETR de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – article 79 – du 27 janvier 2014 et des articles L. 5741-1 à L. 5741-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux règles applicables aux syndicats mixtes prévues aux articles L. 5711-1 et suivants, aux articles L. 5212-1 et suivants, et L. 5211-1 et suivants du même code,

Vu l'article 6 du titre 1 des statuts du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Considérant les nouvelles désignations effectuées par délibérations des Communautés de Communes adhérentes au PETR,

Entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

Article unique : que la composition du Bureau demeure celle prévue à l'article 6 du titre 1 des statuts du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, à savoir :

« Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé de 18 délégués. La Présidente et les 17 autres membres sont élus par les membres du Comité Syndical au scrutin secret parmi lesquels sont élus 3 Vice-Présidents, soit 1 par Communauté de communes.

La représentation des EPCI au sein du Bureau est fixée ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260506-PV12026-AU

S²LO

Communautés de communes (EPCI)	Nombre de membres
CC DU PITHIVERAIS-GATINAIS	6
CC DU PITHIVERAIS	7
CC PLAINE DU NORD LOIRET	4
Total	17

Le Secrétaire de séance,

Noël BELKESSA



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Patricia RAILLOUX




Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 mai 2026 et de sa publication le 19 mai 2026 (le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260506-PV12026-AU

S²LO